

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	28 avril 2026
Délibération N°	09
Date de la convocation	17 avril 2026
Objet	3.3.1 Servian - Résidence Le Clos Saint Jacques 2 - Mise en improductivité d'une place de stationnement aérienne.

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Christophe MORALES, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Michèle AUDOUARD, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Gilbert FOUILHE,
Serge RABINEAU
Régine ILLAIRE
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Christophe DESTAING qui a donné pouvoir à MME ARTIERES
Denis MAULANDI qui a donné pouvoir à M MORALES
Jacques RIGAUD qui a donné pouvoir à MME BOUIDA
Nicole MORERE qui a donné pouvoir à MME CALUEBA
Sabine SCHURMANN qui a donné pouvoir à M GAUDY
Valérie REYNES qui a donné pouvoir à MME PESTEIL
Patricia WEBER qui a donné pouvoir à M GAUDY

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260428-20260428-09-PRO-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Objet : 3.3.1 - SERVIAN - Résidence Le Clos Saint Jacques 2 - Mise en improductivité d'une place de stationnement aérienne.

Le 28 avril 2026,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n° AD/010721/H/16, n° AD/230721/H/196 et n° AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n° AD/170225/H/2, n° AD/230625/H/2 et n° AD/300326/H/1 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Considérant que la résidence « Le Clos Saint Jacques 2 », située 19 rue du Moulin à Vent à Servian, mise en service le 19 décembre 2023, est composée de 19 logements et dispose de 19 garages en sous-sol facturés 40.69€ hors charges par mois, de 15 places de stationnement en sous-sol ainsi que d'une place de stationnement en aérien facturées 17.45€ hors charges par mois, soit au total 35 places de stationnement.

Considérant que la place de stationnement aérienne n°716 n'est pas utilisable, dans la mesure où un accès pompier et un espace vert commun se situent à l'arrière de celle-ci, et que ses dimensions ne respectent pas les normes standard en matière de stationnement.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

Décide de mettre en improductif la place de stationnement n°716 de la résidence Le Clos Saint Jacques 2 à SERVIAN.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA du 28/04/2026

Direction de la Proximité, des Territoires et des Services Locatifs / GC / S

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260428-20260428-09-PRO-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Accès bande verte et arrière des logements et évacuation



Logement
Herauld

Seul Portillon d'accès

Place de parking





CA du 28/04/2026

Direction de la Proximité, des Territoires et des Services Locatifs / GC / S

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260428-20260428-09-PRO-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026